

N° 67

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

Annexe au procès-verbal de la séance du 17 novembre 1986

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1987, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Par M Maurice BLIN,

Senateur

Rapporteur général

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)**

ANNEXE N° 24

INDUSTRIE ET TOURISME

I - Industrie

1. Industrie

2. Industrie, recherche et services communs

Rapporteur spécial : M. Jean-François PINTAT.

(1) Cette commission est composée de : MM. Christian Poncelet, *président* ; Geoffroy de Montalembert, *vice-président d'honneur* ; Michel Durafour, Jean Cluzel, Jacques De cours Desacres, Tony Larue, *vice présidents* ; Emmanuel Hamei, Modeste Legouez, Louis Peirein, Robert Vizet, *secrétaires* ; Maurice Blin, *rapporteur général*. MM René Ballayer, Stéphane Bonduel, Raymond Bourguin, Roger Chénard, Maurice Couve de Murville, Pierre Croze, Gérard Delfau, Jacques Delong, Marcel Fortier, André Fosset, Mme Paulette Fost, MM. Jean Francou, Henri Goetschy, Georges Lombard, Roland du Luart, Michel Manet, Jean-Pierre Mascaret, Josy Moynet, Jacques Mossion, Lucien Neuwirth, Jacques Oudin, Bernard Pellarin, Jean-François Pintat, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, René Regnault, Robert Schwint, Henri Torre, André-Georges Voisin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (8^e législ.) : 363 et annexes, 395 (annexe n° 27), 400 (tome X) et T.A. 43.

Sénat : 66 (1986-1987)

SOMMAIRE

	Pages
PRINCIPALES OBSERVATIONS	5
EXAMEN EN COMMISSION	7
CHAPITRE PREMIER : PRESENTATION GENERALE DES CREDITS	9
<i>A. Evolution des structures administratives et budgétaires</i>	9
<i>B. Les dépenses ordinaires</i>	10
1 - Les moyens des services	10
2 - Les interventions publiques	12
<i>C. Les dépenses en capital</i>	16
1 - Les investissements exécutés par l'Etat	16
2 - Les subventions d'équipement accordées par l'Etat	16
<i>D. Evolution des principales actions du Ministère</i>	18
CHAPITRE II : LA POLITIQUE ENERGETIQUE	19
<i>A. Le charbon</i>	20
<i>B. L'électricité et le nucléaire</i>	24
<i>C. Le pétrole</i>	29
<i>D. Le gaz</i>	31
<i>E. Les économies d'énergie</i>	34
CHAPITRE III : LA NOUVELLE POLITIQUE INDUSTRIELLE FACE AUX PROBLEMES ANCIENS	35
<i>A. L'industrie textile</i>	35
<i>B. L'industrie de la machine-outil</i>	37
<i>C. Les chantiers navals</i>	39
CONCLUSION	49

DEUXIEME DELIBERATION A L'ASSEMBLEE NATIONALE	51
ANNEXE 1 : Les effets du prélèvement exceptionnel sur le secteur para-pétrolier français	53
ANNEXE 2 : Le programme nucléaire (prévisions 1987-1994) ...	59
INDEX	61

PRINCIPALES OBSERVATIONS

1. UN BUDGET QUI ILLUSTRE LA NOUVELLE POLITIQUE INDUSTRIELLE DU GOUVERNEMENT.

C'est la première fois qu'une baisse drastique des crédits ne doit pas être prise en mauvaise part. En effet, la nette diminution des crédits consacrés au budget de l'Industrie ne traduit pas seulement un souci d'économie et de réduction du déficit budgétaire. **cette baisse exceptionnelle est l'outil même de la nouvelle politique industrielle.**

Le but de cette politique est de libérer l'économie française de l'emprise étatique et de borner les interventions de l'Etat aux secteurs stratégiques ou d'intérêt général.

Il est donc normal que ce budget accuse une très nette diminution. La première manifestation -et la plus sensible- de l'emprise étatique consiste en prélèvements fiscaux dont le produit est ensuite redistribué. Cette charge fiscale est désormais allégée pour les entreprises et **il en découle, en contrepartie, que ce qui n'a pas été perçu ne sera pas distribué.**

C'est ainsi que plus d'une dizaine de milliards qui ne sont pas prélevés sur les entreprises ne seront pas non plus rendus l'année prochaine aux entreprises. Il n'était d'ailleurs pas normal, ni juste de prendre les bénéfices des entreprises saines et vigoureuses pour combler les trous des entreprises malades et déclinantes.

L'application d'un système de sécurité sociale des entreprises est contraire à l'efficacité économique. Ce budget propose d'y mettre fin partout où la chose est présentement possible.

2. UN BUDGET QUI DEFINIT CLAIREMENT SES PRIORITES

Cette position conduit à définir trois priorités :

● **La première priorité** tient à la résolution du ministère de mettre fin aux interventions sectorielles et passer ainsi d'un système d'aide vertical à un système d'aide horizontal. Il s'agit de maintenir un environnement économique sain et propice à la bonne marche de l'industrie plutôt que de se porter au secours des sujets malades.

● **La deuxième priorité** apporte une nuance à la première puisqu'il s'agit d'intervenir directement, mais, en même temps, **il ressort clairement de l'analyse des crédits que seront réduites au strict nécessaire les interventions de l'Etat au secteur stratégique et aux entreprises d'intérêt général.**

● **Enfin la troisième priorité** de ce budget apparaît dans la volonté du ministère de se doter de plus de moyens pour accomplir les tâches proprement étatiques (actions de normalisation, métrologie, qualification, approvisionnement et recherche de matières premières, diffusion de techniques et connaissances industrielles, aide à l'exportation).

EXAMEN EN COMMISSION

Réunie le mercredi 5 novembre 1986, la Commission a procédé, sur le rapport de M. Jean-François Pintat, rapporteur spécial, à l'examen des crédits destinés au ministère de l'Industrie pour 1987.

M. Jean-François Pintat, rapporteur spécial, a d'abord dépeint la situation générale de l'industrie française; il s'est ensuite appliqué à présenter la nouvelle politique industrielle en énumérant les secteurs où l'intervention de l'Etat relâchait son emprise.

Puis le rapporteur spécial a justifié les nouvelles interventions de l'Etat dans les secteurs stratégiques et les secteurs d'intérêt général; aussi s'est-il félicité du soutien de reconversion apporté aux chantiers navals, à la Lorraine et au Nord-Pas-de-Calais.

Le rapporteur spécial s'est ensuite réjoui du retour des crédits électro-nucléaires du C.E.A. au Ministère de l'Industrie, mais il a demandé que les crédits qui étaient restés au budget de la Recherche soient rassemblés au sein d'un même budget. De même, le rapporteur spécial s'est déclaré satisfait de l'arrivée de 233 millions de francs pour la **Caisse française pour les matières premières (C.F.M.P.)** qui n'avait rien reçu depuis 1983 et avait procédé à de nombreux déstockages.

Sur les problèmes énergétiques, le rapporteur spécial a souhaité que soit poursuivi à bon rythme le programme nucléaire; il a d'autre part demandé qu'une solution puisse être trouvée à l'actuelle querelle des tarifs d'E.D.F. A ce propos, il s'est interrogé sur la réelle possibilité de fournir une énergie bon marché aux gros consommateurs industriels, en les approvisionnant avec l'électricité produite par la **Compagnie nationale du Rhône (C.N.R.)** sans remettre en cause le principe d'égalité devant le service public.

Après l'exposé du rapporteur spécial, M. Jean-Pierre Masseret est intervenu pour demander au rapporteur spécial si le charbon était l'énergie la plus économique pour pallier les problèmes posés par les pointes de consommation.

M. Robert Schwint a regretté la forte diminution des crédits de l'A.F.M.E. et a appelé de ses vœux le maintien des déductions fiscales pour économies d'énergie.

M. Robert Vizet a interrogé le rapporteur spécial sur les conséquences que la forte réduction des crédits allait voir sur l'emploi.

M. Josy Moinet a demandé qu'on ne confonde pas dotations en capital et subventions de fonctionnement aux entreprises publiques. Il a regretté le recul des crédits de l'A.N.V.A.R.

M. Pierre Croze a demandé les raisons de l'augmentation des crédits au chapitre 46-90.

Après les réponses du rapporteur spécial, la commission a décidé de proposer au Sénat **l'adoption des crédits du budget de l'industrie pour 1987.**

CHAPITRE PREMIER

PRESENTATION GENERALE DES CREDITS

A. EVOLUTION DES STRUCTURES ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES

La modification principale est due à l'**éclatement des crédits de la Recherche et des services communes** autrefois rattachés au budget de l'Industrie (redéploiement industriel) et désormais partagés entre le ministère de l'Education nationale qui obtient la recherche et le ministère de l'Industrie qui reçoit la partie des crédits des services communs qui lui sont nécessaires.

Il est donc difficile de prendre en compte l'évolution du titre III qui est entièrement constitué de mesures nouvelles.

En outre, il convient de noter un certain nombre de modifications qui s'expliquent par des transferts d'un ministère à l'autre.

C'est ainsi qu'une partie de la subvention de fonctionnement et une partie de la subvention d'investissement du **C.E.A.** inscrite en 1986 sur le fascicule Recherche est reprise en 1987 par le budget de l'Industrie.

De même, la subvention d'investissement de l'**A.N.V.A.R.** inscrite en 1986 sur le fascicule Recherche apparaît désormais au budget de l'Industrie.

D'autre part, les crédits de l'**Ecole nationale d'exportation** quittent le budget de l'Industrie pour être inscrits à celui du Commerce extérieur.

Signalons enfin que si l'on compare le montant des crédits destinés à l'industrie en 1987 à celui de l'année précédente, on remarque une chute de 20 % en francs courants qui, en elle-même, n'est pas significative, puisque, comme il a déjà été dit, ce titre III qui jusqu'ici n'était pas crédité reçoit désormais 4,3 milliards de francs pour couvrir les moyens des services.

Si, au contraire, on procède aux mêmes calculs, mais à **structure constante**, ces dépenses prévues pour 1987 seront en **diminution globale de 10 % environ par rapport à l'année dernière**.

B. LES DEPENSES ORDINAIRES

Les dépenses ordinaires s'élèvent à 14,26 milliards de francs. Compte tenu des 4,3 milliards consacrés aux moyens des services, c'est encore une dizaine de milliards qui seront dépensés en interventions publiques. Ce chiffre permet de rappeler que l'on est loin d'un désengagement complet de la part du ministère.

1) Les moyens des services

Les crédits du titre III qui s'élèvent donc à 4,3 milliards couvrent d'abord les dépenses de personnel à hauteur de 700 millions environ (Première partie).

Avant d'entrer dans le détail des parties du titre, il est intéressant de noter d'emblée **l'effort particulier consenti aux écoles dans ce titre**.

C'est ainsi que les **Ecoles nationales des Mines 180 millions dont 118 pour la recherche**. Cet effort remarquable en faveur des Ecoles des Mines n'a pas été suffisamment apprécié et **votre rapporteur tient à le saluer et, au même moment, à appeler de ses vœux des mesures identiques pour d'autres écoles comme l'Ecole des Ponts et Chaussées, l'Ecole Normale Supérieure et l'Ecole Centrale** qui ont déjà tant fait pour le renom de la recherche française et le développement de notre industrie.

INDUSTRIE CREDITS DEMANDES POUR 1987

(en millions de francs)

NATURE DES DEPENSES	CREDITS VOTES POUR 1986	Crédits demandés pour 1987			DIFFERENCE EN % 1986/1987
		SERVICES VOTES	MESURES NOUVELLES	TOTAL POUR 1987	
<u>I - DEPENSES ORDINAIRES</u>					
<u>Titre III</u> - Moyens des services.....	+ 4 304 540	4 304 540	...
<u>Titre IV</u> - Interventions publiques..	8 808 210	8 793 210	+ 1 165 602	9 958 812	+ 13 %
TOTAL DES DEPENSES ORDINAIRES....	8 808 210	8 793 210	+ 5 469 142	14 263 352	+ 62 %
<u>II - DEPENSES EN CAPITAL</u>					
<u>Titre V</u> - Investissements exécutés par l'Etat					
C.P.....	8 997 726	40 525	+ 54 767	95 292	- 99 %
A.P.....	8 393 475	93 326	- 99 %
<u>Titre VI</u> - Subventions d'investissement accordées par l'Etat					
C.P.....	7 390 478	3 252 218	+ 2 441 832	5 694 050	- 23 %
A.P.....	6 458 700	5 715 800	- 11 %
TOTAL C.P.....	16 388 203			5 789 342	- 64 %
TOTAL A.P.....	14 852 175			5 809 126	- 61 %
<u>TOTAL (DEPENSES ORDINAIRES + CREDITS DE PAIEMENT)</u>	25 196 413	20 052 694	- 20 %

La deuxième partie (Personnel en retraite - Pensions et allocations) n'appelle pas de commentaire particulier, non plus que la troisième partie (Personnel en activité et en retraite).

La quatrième partie consacrée au matériel et au fonctionnement des services reçoit 146 millions. Enfin, la sixième partie intitulée « Subventions de fonctionnement » reçoit trois milliards entièrement destinés au fonctionnement du **Commissariat à l'Energie Atomique (C.E.A.)**. Une septième partie rassemble des dépenses diverses allant des frais d'élections consulaires aux frais de justice.

2) Les interventions publiques

Les interventions publiques reçoivent près de dix milliards de francs, soit une progression appréciable de 13 % en francs courants par rapport à l'année dernière.

Les interventions publiques sont classées en **quatre rubriques** : action éducative et culturelle, encouragements et interventions, subventions aux entreprises d'intérêt national, action sociale.

- Action éducative et culturelle :

Dans le cadre de l'action dite éducative et culturelle, il convient de noter que **neuf millions de francs sont dépensés pour promouvoir l'image industrielle et technologique de la France à l'étranger**, soit cinq de plus que l'année précédente.

Au contraire, les aides aux actions de formation des cadres de l'industrie perdent 20 % et tombent à 6,2 millions.

- Encouragements et interventions économiques :

Les encouragements et interventions économiques subissent aussi quelques modifications. C'est ainsi que **l'indemnité compensatrice aux fabricants de papier journal** passe de 49 à 42 millions de francs. Cette diminution de 14 % est un prélude à une réduction progressive de cette indemnité. L'objectif du gouvernement est d'y mettre fin dans un délai qui n'a pas encore été fixé.

Le fonctionnement du **Fonds Industriel de Modernisation (F.I.M.)** perd 50 % de ses crédits ramenés à 22 millions. Il faut rappeler que le **F.I.M.** institué en 1983 a été supprimé en juillet 1986. Par un arrêté du 30 juin 1986 du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Privatisation, il a été décidé de substituer la garantie directe de l'Etat à celle de **SOFARIS**. Cependant, les demandes de prêts participatifs technologiques déposés avant le 1er août 1986 seront instruites, d'où l'octroi de crédits à cet organisme défunt.

La suppression du **F.I.M.** trouve une ample justification dans l'insuffisance de l'effet multiplicateur de l'argent prêté. Il était apparu d'autre part que l'existence du **F.I.M.** permettait aux banques de refuser de s'engager, certaines qu'elles étaient que le **F.I.M.** interviendrait en dernier ressort. Enfin, les aides du **F.I.M.** profitaient, pour leur plus grande part, aux grandes entreprises.

On notera enfin, avant de refermer cette parenthèse sur le **F.I.M.** que les ressources des **CODEVI** précédemment affectées au **F.I.M.** ont été redéployées au profit des prêts bancaires aux entreprises. Le taux de sortie a diminué d'un demi-point et ces prêts ont été exclusivement réservés aux petites et moyennes entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500 millions de francs par an. Aussi est-ce d'une ressource de douze milliards de francs à taux privilégié que disposeront sur un an ces entreprises.

L'A.N.V.A.R. (Agence nationale pour la valorisation de la recherche) cumule 156 millions de francs au titre des encouragements et interventions (et 425 millions de francs au titre des subventions d'investissement). Ces crédits sont indéniablement en baisse. Cette agence a pour mission d'aider à mettre en valeur les résultats de la recherche par l'octroi de prêts à des conditions avantageuses. L'agence n'est remboursée qu'en cas de réussite et le taux de remboursement avoisine 35 %. Ce n'est certes pas le meilleur moyen de franchir le pas qui va de la recherche à son application, mais jusqu'ici ce moyen est apparu comme le moins mauvais. Ce système souple mais déficitaire fait l'objet d'une étude qui conduira ou pas à sa modification.

Toujours parmi les crédits d'encouragement et d'intervention, on trouve ceux alloués au **Fonds d'industrialisation de la Lorraine** (108 millions) et ceux alloués au **Fonds de développement du Nord-Pas-de-Calais** (100 millions).

Puis viennent l'**Agence nationale pour la création d'entreprises (A.N.C.E.)**, l'**Agence nationale pour le développement de la production automatisée (A.N.D.P.A.)** et quelques autres qui se partagent 80 millions (soit cinq de moins que l'année dernière). **Votre rapporteur ne vous cachera pas qu'il n'est pas favorable à la prolifération de ces agences budgétivores dont les actions dispersées sont rarement couronnées de succès.** Il émet le voeu qu'elles soient prochainement supprimées et que leurs actions soient rassemblées et coordonnées.

Un dernier chapitre enfin (44-93) reçoit 180 millions de francs qui alimentent le **Laboratoire national d'essais (L.N.E.)**, l'**Association française de normalisation (A.F.N.O.R.)** et la promotion de la normalisation et de la qualité.

Compte tenu de l'importance grandissante de la normalisation dans le cadre de l'achèvement du grand marché intérieur européen prévu pour 1992, il semblerait légitime que les pouvoirs publics suivent avec la plus grande attention les activités de l'**AFNOR**. C'est ainsi qu'ils devraient notamment s'intéresser aux conditions des prises de décision dans cet organisme. Il conviendrait en effet d'éviter que ses règles de prise de décision n'exposent l'**AFNOR** à se voir accusée d'être sous l'emprise de groupes de pression qui arrêtent la position française sans tenir compte des intérêts minoritaires. Il ne faut pas non plus que ces règles aboutissent à faire de l'**AFNOR** un écran entre les organismes français spécialisés et leurs homologues étrangers.

● Subventions aux entreprises d'intérêt national :

Le **Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.)** rassemble 288,8 millions de francs au chapitre 45-11 pour ses frais de recherche, d'activités de service public, d'inventaire et de prospection. Qu'il nous soit permis d'ouvrir une parenthèse pour rappeler que le **B.R.G.M.** est un établissement public à caractère industriel et commercial dont la vocation est triple.

Le **B.R.G.M.** assure une mission confiée par l'Etat qui consiste à parfaire la connaissance du sous-sol national et à mettre en valeur les richesses qu'il contient; il s'acquitte, d'autre part, de tâches commerciales qu'il s'agisse d'études ou de travaux pour le compte d'entreprises, de collectivités publiques et même d'Etats étrangers; enfin, il remplit, une mission industrielle lorsqu'il exploite les gisements découverts.

Le tableau qui suit illustre l'évolution des activités du **B.R.G.M.** en millions de francs hors taxe :

	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Recherche scientifique	113	144	150	155	164	175
Service public (connaissance, inventaire)	136	167	169	174	172	142
Recherche et développement miniers	146	142	178	171	200	
Contrats commerciaux	596	618	637	583	477	405
.....						
TOTAUX	991	1 111	1 058	1 060	984	922

On verra plus loin que le **B.R.G.M.** reçoit aussi 94,5 millions de francs au chapitre 62-12.

Après le **B.R.G.M.** vient l'**Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets (A.N.R.E.D.)** qui obtient une subvention de 3,3 millions de francs qui ira s'ajouter aux 21,7 millions qu'elle obtient au chapitre 44-10 du budget de l'Environnement.

Puis, en troisième position, apparaissent **les houillères nationales qui enlèvent la part du lion avec 7,3 milliards de francs** ainsi distribués : 6,9 milliards de subventions de soutien à l'activité et environ 400 millions destinés à la reconversion des zones minières.

La grande nouveauté de cette partie tient au retour des crédits pour la **Caisse française des matières premières (C.F.M.P.)**. En effet, cette caisse n'avait plus été abondée depuis 1983. En 1985 et 1986, la **C.F.M.P.** s'est essentiellement consacrée à la gestion de ses stocks. Pendant cette période, **la C.F.M.P. a procédé à des déstockages** dont le produit lui a permis de faire face à ses charges financières et même de reverser de l'argent au budget général (500 millions de francs en 1984, 100 en 1985 et 250 en 1986). Il s'avère aujourd'hui que le stock actuel aura atteint à la fin de 1986 un niveau jugé incompressible, ce qui exclut de nouvelles cessions et rend indispensable le rétablissement de la dotation nécessaire au fonctionnement de la **C.F.M.P.**, soit 233 millions.

Enfin, en dernière position arrive l'**Agence française pour la maîtrise de l'énergie (A.F.M.E.)** qui obtient une subvention de 94 millions.

(Au chapitre 62-92, elle recevra 442 millions, soit une baisse générale de 30 %, ce qui s'explique sans doute par le fait qu'une bonne partie du travail a été accomplie et que l'on craint que désormais dans beaucoup de cas les investissements soient trop lourds face aux avantages escomptés).

- Aide sociale :

Les crédits alloués à la retraite des anciens agents français des établissements publics de nos anciennes colonies sont en hausse de 7 % et s'élèvent à 208 millions de francs.

Un chapitre est ouvert qui s'intitule « **Participation de l'Etat aux coûts sociaux liés à la restructuration des chantiers navals** ». Ce chapitre est abondé par 760 millions de francs.

C. LES DEPENSES EN CAPITAL

1) Les investissements exécutés par l'Etat

Les investissements exécutés par l'Etat sont quasiment supprimés et **le fait le plus remarquable dans ce titre est la disparition de 8,8 milliards de francs en crédits de paiement autrefois consacrés aux participations industrielles.** De plus, les autorisations de programme pour participations industrielles sont totalement supprimées.

Les entreprises publiques ne reçoivent plus rien car les crédits destinés à couvrir les besoins en capital de ces entreprises seront ouverts au compte d'affectation spéciale alimenté par les produits de la privatisation. C'est près de neuf milliards qui disparaissent ainsi du budget de l'Industrie.

Le peu de crédits encore inscrits dans ce titre (95 millions) va aux **études industrielles, à la métrologie et à l'information.** Cependant, le principal emploi de ces crédits est nouveau (74 millions); il provient en effet du chapitre 57-02 des anciens services communs Industrie-Recherche. Il concerne les équipements administratifs et techniques en matière de recherche et il enregistre une chute de 25 % en crédits de paiement.

2) Les subventions d'investissement accordées par l'Etat.

Le titre VI regroupe les subventions d'investissement accordées par l'Etat et subit une baisse de 11 % sur ses autorisations de programme et une baisse de 22 % sur ses crédits de paiement.

On retrouve dans ce titre les subventions du **C.E.A.** qui perd 19 % dans ce transfert. Le **B.R.G.M.** parvient à obtenir une légère augmentation de ses subventions tandis que l'**A.F.M.E.** perd ici 13 % des siennes.

L'aide à la construction navale qui reçoit 2,7 milliards de francs perd 2 % qu'elle retrouve amplement par la création d'un chapitre intitulé «**Fonds de conversion des chantiers navals**» abondé de 110 millions de francs.

L'A.N.V.A.R., enfin, perd 50 % de ses subventions.

Ainsi s'achève la présentation détaillée des crédits. Le tableau de la page suivante donne une vue d'ensemble.

TABLEAU RECAPITULATIF DES PRINCIPAUX CREDITS

ORGANISME	CHAPITRE BUDGETAIRE	MONTANT	VARIATION EN % 1986-1987
Houillères nationales	45-12	6 800 000 000	Inchangé
		362 000 000	
	46-93	267 000 000	
		Total : 7 429 000 000	
Chantiers navals	46-94	760 000 000	nouveau
	64-93	2 700 000 000	- 2 %
	64-95	110 000 000	
		Total : 3 570 000 000	+ 23 %
Fonds d'industrialisation de la Lorraine	44-75	108 000 000	+ 8 %
Fonds de développement du Nord-Pas-de-Calais	44-77	100 000 000	nouveau
A.N.V.A.R.	44-04	22 500 000	nouveau
		156 000 000	
	66-01	425 000 000	- 34 %
		Total : 603 000 000	- 2 %
B.R.G.M.	45-11	288 800 000	- 9 %
	62-12	94 500 000	
		Total : 383 300 000	
A.N.R.E.D. (1)	45-11	3 300 000	inchangé
C.F.M.P.	45-14	233 000 000	nouveau
A.F.M.E.	45-91	94 000 000	- 30 %
	62-92	442 000 000	
		Total : 536 000 000	
C.E.A. (2)	36-83	3 022 000 000	
	62-00	680 000 000	
		Total : 3 702 000 000	

(1) Ajouter les crédits notés au chapitre 44-10 du budget de l'Environnement (21,7 millions)

(2) Il convient de noter que le C.E.A. reçoit aussi 1,628 milliard au chapitre 36-83 du budget de la Recherche et 1,230 milliard au chapitre 62-00 de ce même budget ce qui conduit à un total général de 6,560 milliards pour le C.E.A.

D. EVOLUTION DES PRINCIPALES ACTIONS DU MINISTERE

Le tableau suivant donnera une idée exacte de cette évolution :

En milliers de francs

Nom de l'action	Crédits demandés pour 1987	Variation en % par rapport à 1986	Importance de chaque action en %
Administration centrale	1 174 765	+ 128 % (1)	6 %
Services extérieurs	659 329	+ 1 200 % (2)	3 %
Matières premières	692 628	+ 32 % (3)	3 %
Energie nucléaire	3 702 000	+ 342 % (4)	18 %
Politique énergétique	7 903 193	- 2 %	39 %
Politique industrielle et innovation	5 691 998	- 66 %	29 %
Normalisation, qualification, métrologie ...	222 538	+ 6 %	1 %
Formation professionnelle	6 250	- 20 %	0,03 %

(1) Pourcentage non significatif pour cause de transfert.

(2) Même remarque.

(3) Hausse essentiellement due aux dotations à la C.F.M.P.

(4) Hausse essentiellement due au transfert du C.E.A au budget de l'Industrie.

CHAPITRE DEUXIEME

LA POLITIQUE ENERGETIQUE

Le libéralisme économique et l'engagement européen prônés par le gouvernement doivent aussi s'appliquer au marché de l'énergie. Il ne suffit pas de privatiser tout ou partie du capital de certaines sociétés, il faut aussi, en particulier lorsque des monopoles existent, désétatiser la gestion des entreprises. Le seul marché français étant le plus souvent trop étroit, la recherche d'une concurrence salutaire en économie de marché ne doit pas seulement s'exercer à l'échelon national mais aussi prendre pied à l'échelon européen, car une concurrence réelle entre les entreprises comme entre les différentes énergies ne s'impose vraiment qu'à ce niveau.

La politique française concernant les entreprises énergétiques doit donc permettre à celles-ci de disposer de l'autonomie de gestion suffisante en matière de programme, de budget, de cession ou de prises de participations financières, de rémunération des personnels et de politique tarifaire, pour jouer à jeu égal avec les sociétés européennes concurrentes. Il faut certes conserver un contrôle pour garantir le maintien de la notion de service public et l'égalité des citoyens dans l'accès à ce service, mais il faut aussi s'orienter délibérément vers un contrôle de l'Etat a posteriori. L'Etat, par ailleurs, doit, par son action politique, ses incitations fiscales et financières donner les moyens à ces entreprises sous tutelle de se préparer dès maintenant aux mutations de la fin du siècle, le délai de développement des technologies énergétiques étant particulièrement long. Les buts à atteindre sont le maximum d'indépendance nationale, la sûreté d'approvisionnement, la recherche du plus bas prix de revient et l'équilibre de notre balance commerciale.

La recherche de la compétitivité présente et future de nos entreprises suppose que les subventions nationales aux entreprises défailtantes soient

limitées dans le temps. Il est impensable que l'action technologique du ministère de l'Industrie puisse se réduire à celle d'un ministère des charbonnages, de la sidérurgie et des chantiers navals.

En matière de politique industrielle énergétique deux points sont particulièrement délicats actuellement : le problème des charbonnages et celui de l'énergie nucléaire auxquels votre rapporteur consacrera l'essentiel de ce chapitre.

A. LE CHARBON

● Le point sur la situation

La production en 1985 s'est élevée à 16,5 millions de tonnes, soit 10,9 millions de tonnes-équivalent-pétrole. Le tableau qui suit retrace l'évolution récente de la production :

En millions de tonnes

	1981	1982	1983	1984	1985
Nord-Pas-de-Calais	3 952	3 212	3 201	2 500	2 385
Lorraine	10 893	10 135	10 579	10 883	9 815
Centre-Midi	5 335	5 042	4 742	4 797	4 147
.....					
Ensemble des houillères ...	20 180	18 389	18 522	18 180	16 347

On s'achemine à moyen terme vers une production de 10 millions de tonnes pour une consommation de 20. Il convient donc de poursuivre la politique de fermeture des sièges d'extraction trop peu rentables. C'est ainsi que l'on peut prévoir **la fermeture totale des puits dans le Nord-Pas-de-Calais d'ici cinq ans** tandis que l'extraction en Lorraine pourra se maintenir jusqu'en 1990 et se poursuivra au-delà dans le Centre et en Provence.

La réduction des effectifs se poursuit au rythme de 6 000 par an. La situation financière reste mauvaise. Les subventions ont été plafonnées ce qui va entraîner un déficit qu'il faudra combler par des emprunts garantis par l'Etat.

● **Un problème grave auquel il est encore possible d'apporter des solutions**

Ce que certains appellent le poids du passé doit impérativement être surmonté et on ne peut plus continuer de laisser se dégrader un outil et des compétences reconnues internationalement. Le financement des charges sociales de l'entreprise C.D.F. et l'aide à l'extraction n'ont de sens que si, parallèlement, un plan de restructuration est mis en place pour assurer une meilleure gestion et par là des économies. (On peut se demander, à ce propos, si la récession de la production ne permettra pas de regrouper les quatre conseils d'administration en un seul). De même, il faudrait mettre en place une politique de développement des ventes de services afin de permettre à l'entreprise d'améliorer ses comptes et d'assurer à la France un rôle international déterminant dans une énergie dont les réserves mondiales très importantes et la localisation géopolitique très favorable laissent penser qu'elle pourra connaître un regain d'intérêt.

De plus, les différentes énergies sont complémentaires et le charbon a un rôle d'avenir à jouer en matière de source de chaleur industrielle. C'est pourquoi le maintien du monopole de l'A.T.I.C. (association de type loi 1901) est inutile et prive C.D.F. d'un puissant moyen d'action à l'étranger et surtout d'une importante source de revenus. En économie libérale, le monopole d'achat accordé à l'A.T.I.C. fausse la concurrence et rend difficile la vente de services et de technologie.

Les deux tableaux qui suivent indiquent les prévisions d'emploi jusqu'en 1990 et le bilan actuel des ressources et des emplois. Votre rapporteur estime que l'on commettrait une erreur grave en tenant le charbon pour une énergie sans avenir.

EVOLUTION DES POSSIBILITES D'ECOULEMENT DES CHARBONNAGES

(en millions de tonnes)

	1983	1984	1985	1986 (estimé)	1987	1988	1989	1990
Electricité (Centrales CdF et consommation de charbon par EdF)	11,8	11,9	9,6	9,6	8,3	6,35	6,2	4,5
Cokes (Cokeries CdF et charbon à coke pour la sidérurgie)	5,7	5,8	5,3	4,8	4,2	3,35	3,3	3,4
Industrie) Résidentiel) National Tertiaire) Importé	3,4 -	3,6 0,25	3,9 0,45	3,7 0,6	3,55 0,75	(3,45) (0,80)	3,40 0,90	3,35 1.--
Agglomération	1,1	1,05	1.--	0,95	0,90	0,80	0,70	0,60
Exportation	0,5	0,7	1.--	0,75	0,75	0,70	0,65	0,60
Auto-consommation	0,3	0,3	0,3	0,29	0,27	0,26	0,26	0,25
Total	22,8	23,6	21,5	20,7	18,65	15,6	15.--	14,6

BILAN RESSOURCES/EMPLOIS

1985

(en millions de tonnes)

Ressources		Emplois	
Production des houillères	16,3	Electricité	9,6
Récupération terrils	2,-	Cokes	5,3
Importation	2,9	Industrie, Résidentiel, Tertiaire	4,3
Déstockage	0,3	Agglomération	1,-
		Exportation	1,-
		Auto-consommation	0,3
	<hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> 21,5		<hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> 21,5

B. L'ELECTRICITE ET LE NUCLEAIRE

L'électricité nucléaire assure en France 28 % de la consommation d'énergie primaire et le succès français est indéniable. Grâce au monopole d'E.D.F. et à la présence d'un seul constructeur, on a pu standardiser les tranches nucléaires et les construire en série avec pour résultat un prix du kwh modique et très compétitif à l'égard de celui du pétrole jusqu'à un coût du baril de huit dollars.

Mais une des conséquences de la faible croissance économique a été une croissance tout aussi faible de la consommation d'énergie en France. Ce phénomène a déjoué les prévisions et engendré une surcapacité de production (qui, il est vrai, permet la vente à l'exportation de 25 milliards de Kwh par an). Il faut noter de plus que la disponibilité des réacteurs est remarquable et atteint 82 % au lieu des 71 % qui étaient prévus. Le tableau suivant donne une idée de l'évolution future du coût de production du Kwh. (Ces chiffres étant ceux des évaluations économiques réalisées avec les hypothèses du plan, les chiffres comptables seront naturellement nettement inférieurs)

Coût de production du Kw en francs 1984 pour une mise en service en 1992

Durée d'appel	2 000 H	4 000 H	8 780 H
Nucléaire	0,71	0,39	0,23
Charbon	0,73	0,47	0,35
Fioul	1,09	0,86	0,75

D'autre part, on remarque aujourd'hui une divergence accrue entre le taux de croissance de la consommation d'énergie en général et le taux de la croissance industrielle. Quant à la consommation d'électricité en particulier, elle gagne une part toujours plus large dans la consommation d'énergie.

La fourchette de prévision de consommation pour la France en 1995 se situe entre 400 et 450 Twh et les besoins en nouvelles tranches nucléaires varient en conséquence de cinq à quinze. Il faudra donc être prudent afin de ne pas se trouver en position de sous-capacité de production.

La présence en France d'une société d'électricité unique et centralisée a pour avantage **d'assurer à tous les usagers le même tarif**, de faciliter la connexion du réseau avec les pays européens et d'échanger ainsi du courant pendant les heures de pointe de la consommation, lesquelles ne sont heureusement pas les mêmes d'un pays à l'autre.

Il ne serait pas raisonnable d'accorder un prix préférentiel à tel ou tel industriel car cela conduirait tôt ou tard à des rabais en cascade et à la perte de l'équilibre financier du producteur d'électricité. C'est la raison pour laquelle **les cas particuliers de la production d'aluminium et de chlore** en France doivent être étudiés avec un soin particulier. On peut se demander si l'utilisation des barrages hydrauliques de la **Compagnie nationale du Rhône (C.N.R.)** dont les gros investissements sont déjà amortis ne pourrait pas être une solution, sans remettre en cause le principe de service public.

Sur ces différents problèmes vient se greffer celui du développement de l'énergie nucléaire à un moment où le dollar et le coût du pétrole baissent, où la contestation antinucléaire ressurgit et où la faiblesse de la croissance entraîne une demande d'énergie moindre que prévu (voir les tableaux des pages suivantes).

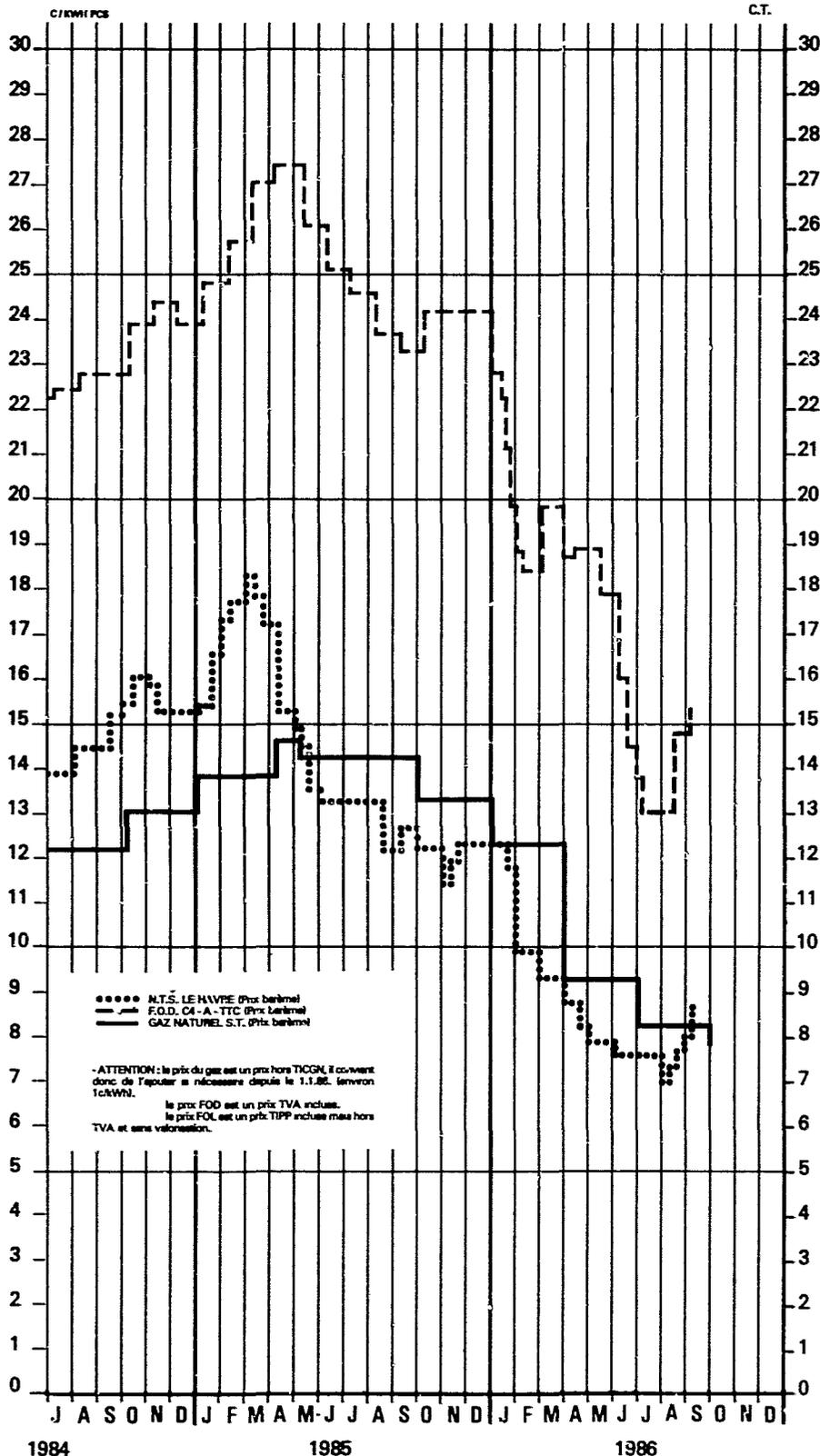
De cinq réacteurs mis en chantier chaque année en moyenne jusqu'en 1982, le chiffre est tombé à un réacteur par an et on étudie maintenant la possibilité de ne commander que deux réacteurs tous les trois ans. Cette baisse de commande risque de mettre en difficulté notre industrie nucléaire, car l'exportation ne semble pas prendre le relais comme le montre l'affaire coréenne. Les seules commandes du programme français ne sont plus suffisantes pour garantir la rentabilité de la recherche, du développement et de la construction dans le domaine nucléaire.

Enfin, votre rapporteur souhaite porter à votre attention le problème de la relève technologique pour la fin du siècle. **La France s'est hissée dans le domaine des neutrons rapides à la place enviée de leader mondial.** Pour l'image de marque de notre pays et pour s'assurer le maintien de notre indépendance énergétique, il nous faut engager la suite de **Superphénix** et prévoir dès maintenant pour le budget 1988 les financements nécessaires. Un réacteur **Superphénix II**, dont les coûts d'exploitation seront sans doute proches de ceux d'un réacteur à eau, devrait pouvoir recueillir le soutien actif de notre producteur national d'électricité. Face à la campagne de dénigrement que subit actuellement le nucléaire, **les réacteurs à neutrons rapides**, par leur sécurité intrinsèque (absence de pression), la facilité de maintenance et de réparation, la qualité exceptionnelle de protection radiologique du personnel d'exploitation et la minimisation des rejets radioactifs et thermiques dans l'environnement devraient

DOCUMENT 3
1980

ÉVOLUTION DES PRIX DES COMBUSTIBLES
EN C/KWH PCS EQUIVALENT GAZ NATUREL

G.D.F. - D.E.C.
SERVICE INDUSTRIE
C.T.

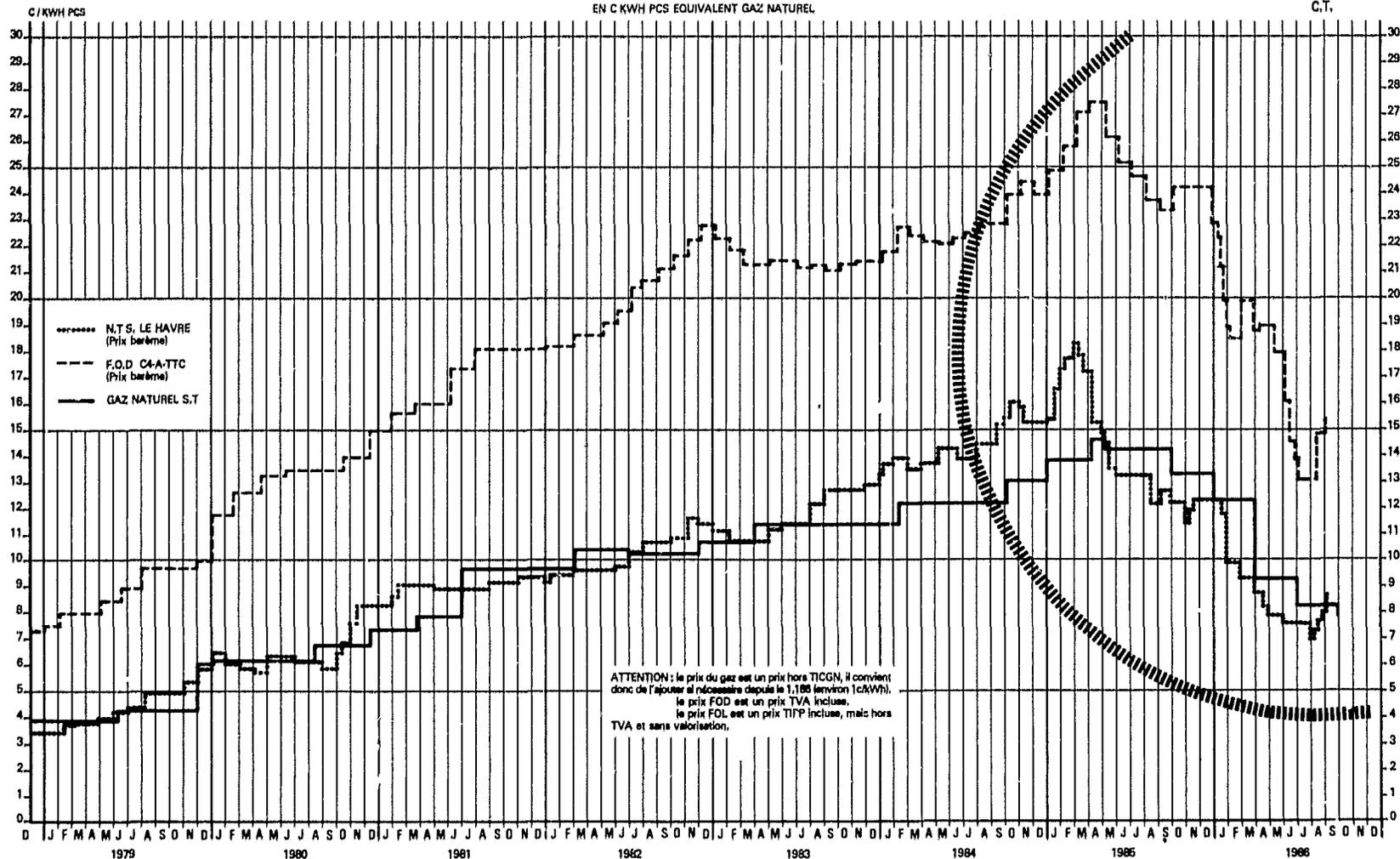


ÉVOLUTION DES PRIX DES COMBUSTIBLES

DEPUIS OCTOBRE 1978

EN C KWH PCS EQUIVALENT GAZ NATUREL

G.D.F. - D.E.C.
SERVICE INDUSTRIE
C.T.



finir par s'imposer dans la technologie nucléaire de demain. Il faut donc être prêt à temps, car c'est de plus la façon la plus élégante d'utiliser et de faire disparaître le plutonium engendré dans les réacteurs à eau et aussi de recycler comme combustible tout l'uranium appauvri rejeté par les usines d'enrichissement.

D'autre part, il est bon que l'industrie nucléaire française demeure attentive aux demandes éventuelles concernant les centrales de moyenne puissance (de l'ordre de 300 Mwe) et les centrales calogènes de faible puissance.

- Le budget du C.E.A.

L'évolution du budget du C.E.A. dépend étroitement de la politique nucléaire choisie.

Or l'action du gouvernement pour la mise en oeuvre d'une nouvelle politique économique s'est caractérisée par une volonté simultanée de libération et d'assainissement. La réduction du déficit commandée, notamment, par cet objectif a conduit à une politique budgétaire rigoureuse. Votre rapporteur approuve bien entendu ces choix.

Mais il lui paraît indispensable d'attirer l'attention sur les perspectives d'avenir. En effet, dans le domaine de l'énergie plus que dans tout autre l'avenir se prépare longtemps d'avance : la réalisation des investissements nécessite des délais importants et la constitution des équipes demande du temps.

Or, dans les prochaines années, même si la construction de centrales nouvelles se ralentit, ce serait une grave erreur que d'en conclure à une diminution corrélative des programmes du C.E.A. En effet, l'existence d'un important parc électronucléaire impose un programme de recherche et développement d'accompagnement pour tirer le meilleur parti de l'investissement déjà réalisé (amélioration des combustibles; remplacement de certains composants, etc...).

Ces considérations, brièvement exposées, militent pour la fixation des moyens financiers à mettre à la disposition du **Commissariat à l'Énergie Atomique** en 1988 à un niveau marquant au minimum une légère croissance réelle par rapport à 1987.

Or, pour cette dernière année, la subvention prévue en faveur du C.E.A. a été diminuée d'une contribution de 150 MF qu'il a été demandé à l'EdF d'assurer au C.E.A. Pour 1988, la légère croissance en termes réels des moyens financiers nécessaires au C.E.A. devra, tout naturellement, être calculée par rapport à une base 1987 incluant cette contribution EdF de 150 MF.

Enfin, qu'il soit permis à votre rapporteur de souligner que la qualité des études menées par le C.E.A. en matière de sûreté ne justifierait pas de limiter les crédits affectés à ces programmes.

A cet égard, votre rapporteur vous rappellera qu'il existe des redevances payées par les exploitants d'installations nucléaires de base destinées à couvrir une part spécifique des études de sûreté. Les taux de cette taxe sont inchangés depuis 1984. Même en période d'inflation modérée ou quasi nulle, il ne serait pas déraisonnable de mettre ces taux à jour. Votre rapporteur recommande donc de prévoir, dans le budget de 1988, un relèvement moyen des redevances dont il s'agit de l'ordre de 15 % correspondant à l'évolution des conditions économiques du 1.1.1984 au 31.12.1987.

Enfin, votre rapporteur souhaite, une fois de plus, attirer l'attention des pouvoirs publics sur l'urgente nécessité qu'il y a à donner au C.E.A. et à E.D.F. les moyens de poursuivre le projet 1 500 qui fait suite au programme Superphénix. Il ne faudrait pas que la nécessaire coopération européenne en matière de recherche et de développement puisse servir de prétexte à une diminution de l'engagement français en ce domaine.

C. LE PETROLE

Le contre-choc pétrolier que nous subissons ne sera pas sans conséquence. Les bas prix pratiqués ont démobilisés les investisseurs et le déficit de reconstitution des gisements de pétrole atteint aujourd'hui 1 milliard de tonnes par an pour une consommation mondiale de l'ordre de 2,2 milliards de tonnes annuelles. Or, la demande de pétrole est difficilement compressible. Dans ces conditions une nouvelle crise d'approvisionnement à terme est possible, si l'on ne prend pas à temps les précautions qui s'imposent.

A la chute des revenus des pays producteurs, du fait de l'effondrement des prix du baril de brut, pourrait maintenant s'ajouter l'effet déstabilisateur d'un effondrement des cours du dollar. Certains spécialistes estiment que si les Etats-Unis voulaient équilibrer leurs comptes extérieurs par la baisse du change vis-à-vis des monnaies européennes et japonaises, il s'ensuivrait un recul du dollar de 25 % sur le cours actuel... **Les conditions sont donc peut-être réunies pour demander aux producteurs deux choses : le paiement du pétrole en ECU et l'ouverture de négociations pour la conclusion d'achats à long terme à prix garanti en ECU.** Les fluctuations brutales des cours du pétrole sont préjudiciables à tous et la détermination d'un prix suffisant pour assurer la reconstitution des gisements et l'exploitation de nouveau pétrole (cher) serait aussi un moyen de garantir aux producteurs un bon niveau de revenu. La constitution d'un cartel de vendeurs pour imposer un prix déraisonnable à une marchandise abondante s'est en définitive retournée contre les organisateurs mais il faut prendre garde que ce qui s'est passé pour le pétrole brut

ne se reproduise plus tard avec les produits finis. C'est pourquoi il est indispensable d'exiger de la Commission de Bruxelles qu'elle mette fin aux autorisations d'importation sans droit de douane de produits raffinés en provenance de pays exportateurs riches sous prétexte qu'ils sont inscrits sur la liste des pays en voie de développement. C'est même là une des conditions d'ouverture de négociations sérieuses en particulier avec les pays du Moyen Orient, car le problème du raffinage européen, face à l'excédent des capacités, n'est toujours pas réglé.

Des orientations pour la réforme de la loi de 1928 sur le régime pétrolier français ont été examinés récemment par le gouvernement et des décisions saluaires ont été prises, mais il faudrait sans doute aller plus loin. Le surcoût du transport pétrolier par la flotte française (obligation du pavillon français pour les deux tiers des produits bruts et raffinés transportés) pourrait être atténué par l'autorisation de pavillon des Kerguelen qui a déjà été accordée pour le transport en vrac mais que l'on pourrait étendre aux transports pétroliers. Le principe de la diminution de la taxe sur le fuel lourd jusqu'au niveau de la taxe allemande est désormais acquis. **Enfin, il ne faut plus décourager les investisseurs qui prennent le risque des recherches pétrolières en France et qui, leurs efforts ayant été récompensés, se voient pénalisés par une taxe spéciale.** La découverte de gisements pétroliers en France même est cependant la meilleure garantie de fourniture que l'on puisse souhaiter.

C'est pourquoi un prélèvement exceptionnel en 1987 serait difficilement justifiable. En effet, le secteur de l'exploration et de la production a déjà été durement touché par la baisse du prix du pétrole (plus de 2 000 francs la tonne en 1985 contre moins de 600 francs en 1986). En conséquence, les investissements ont été diminués et les effectifs réduits.

Si le prélèvement exceptionnel est reconduit, l'effort d'exploration sur le territoire français se relâchera. Une surimposition fiscale, avec une recette attendue équivalente au montant annuel des investissements d'exploration se traduira inévitablement par une réduction de l'effort de recherche. Les investisseurs étrangers, encore attirés par les perspectives de l'exploration en France, perdront confiance et se décourageront devant une taxation arbitraire.

Votre rapporteur souhaite - dans le cas où le gouvernement se refuserait à mettre fin à ce prélèvement - que ce prélèvement soit rendu déductible des bénéfices imposables de l'année ; comme le Sénat l'avait déjà proposé en 1980.

Enfin le tableau qui suit illustre le handicap que font peser les taxes sur le fuel lourd dans notre pays.

C.E.E.
TAXES SUR LE FUEL LOURD ET
PRELEVEMENTS SUR L'INDUSTRIE ET AUTRES PRODUCTEURS
AU 15.06.1986

	Taxes en monnaie locale par tonne	Cours de la monnaie locale en francs	Taxes en F/t	Consommation des producteurs 1 000 t	Prélèvement sur les producteurs 1 000 000 F
	(a)	(b)		(c)	
Belgique	-	0,156	-	2 190	-
Danemark	-(1)	0,861	-	1 200	-
R.F.A.	15	3,19	47,85	9 800	470
Grèce	13 738	0,0505	693,77	2 880	2 000
Espagne	10 960	0,0498	545,81	7 650	4 175
France	297,25	1	297,25	8 155	2 425
Irlande	7,75	9,67	74,94	890	65
Italie	10 000	0,00464	46,40	23 230	1 075
Luxembourg	100	0,156	15,60	80	E
Pays-Bas	11,20	2,83	31,70	515	15
Portugal	-(2)	0,0471	-(2)	3 270	-
Royaume-Uni	7,82	10,67	83,44	16 230	1 350

Prélèvement moyen dans les pays à orientation industrielle et taxe nulle ou modérée (Europe du Nord + Italie + Portugal) 52 F/t

Prélèvement moyen dans les pays de tradition agricole à forte taxation (France + Espagne + Grèce) 460 F/t

(1) La taxe danoise est récupérable pour les consommateurs industriels

(2) La taxe portugaise est une taxe de « compensation » : en 1985, elle était négative (subvention aux usagers), elle n'a donc pas de sens fiscal instantané

(a) Source C.E.E. : taxes au 15.5.1986

(b) Source J.O. : cours interbancaires au 16.6.1986

(c) Sources C.E.E. et O.C.D.E. : consommation 1985 de l'Industrie et des autres producteurs.

D. LE GAZ

● Le point sur la situation générale

Le gaz naturel est un élément important de diversification des approvisionnements en énergie car les fournisseurs (Algérie, Pays-Bas, Norvège, U.R.S.S.) ne sont pas les mêmes que pour le pétrole. De plus la

généralisation des contrats indexés sur les produits pétroliers offre une bonne garantie de prix pour les utilisateurs.

Le tableau qui suit illustre malheureusement que la répartition des sources d'approvisionnement suit une évolution qui n'est pas optimale :

**EVOLUTION DE NOTRE APPROVISIONNEMENT EN GAZ
(en pourcentage)**

	1985	1990
France	17,6	10,3
Pays-Bas	23,8	13,9
Norvège	8,5	14,2
Algérie	27,7	29,3
U.R.S.S.	22,2	32,1
Divers	0,2	0,2

C'est pourquoi en vue de remplacer à l'avenir les sources actuelles de Lacq en France et des Pays-Bas, **un important contrat d'importation est en cours d'examen par le gouvernement français**. Il s'agit d'acheter, pendant 27 ans et à un prix compétitif, 8 milliards de m³ par an de gaz naturel du gisement de Troll en Mer du Nord norvégienne. Il est intéressant de noter à ce propos les reproches adressés par le gouvernement norvégien au gouvernement français en raison de ses remarques sur l'important déséquilibre de la balance commerciale entre la Norvège et la France qui découlerait de l'exécution de ce contrat. Il ne s'agit pas d'envisager un accord de troc comme on peut le faire avec les pays en voie de développement, mais d'appliquer dans le cadre de bonnes relations bilatérales entre la Norvège et la France, la règle de la réciprocité. Un accord pourrait se dégager en proposant aux Norvégiens des contrats de recherche-développement intéressant les deux parties.

On ne sait toujours pas aujourd'hui si la Norvège se rendra finalement aux justes demandes de la France ou si elle préférera demander à la Belgique, à la R.F.A., aux Pays-Bas et à la Grande-Bretagne d'augmenter leur part respective dans le contrat.

D'autre part, la révision des précédents contrats passés avec l'Algérie a aujourd'hui ramené le prix du gaz provenant de ce pays au prix du marché international.

● La situation de G.D.F.

Le bilan de G.D.F. s'est nettement redressé depuis 1984, tant en raison de la baisse du « brut » et du fioul (de référence) et du recul du dollar (monnaie de compte) que de la renégociation des contrats étrangers basés aujourd'hui sur le prix commercialisable du produit rendu en France et non sur un prix fixé arbitrairement au départ par le vendeur.

L'amélioration des comptes de G.D.F. se traduit comme suit :

- 1984 : déficit de 3 milliards de F
- 1985 : bénéfice 0,5 milliard de F
- 1986 : bénéfice 1,5 milliard de F

Dans le même temps, l'endettement de l'entreprise a été ramené de 31 GF à 21 GF du fait de la baisse du dollar ainsi que du remboursement et de la renégociation des emprunts.

Les perspectives commerciales de G.D.F. sont très encourageantes. Cependant il convient d'observer d'abord que la part du gaz dans le bilan énergétique de la France est, avec 13,5 %, inférieure à celle constatée dans la C.E.E. : 18 %. Le gouvernement ne paraît pas cependant disposé à accroître cette part. En second lieu, l'utilisation du gaz progresse beaucoup plus vite dans le résidentiel tertiaire (52 % en 1985 contre 37 % en 1973) que dans le secteur industriel.

On ne peut donc que se féliciter de la baisse très sensible des tarifs du gaz vendu à l'industrie (- 34 % depuis avril; - 15 % pour les grosses chaudières collectives) qui permet au gaz de rester compétitif vis-à-vis du pétrole.

Enfin la facture des importations a baissé de 24,9 à 19,3 milliards de francs depuis le début de l'année.

Pour terminer cette présentation rapide de la situation votre rapporteur souhaite rappeler un problème qui est particulier à ELF et qui n'est pas encore résolu. En effet, l'épuisement progressif du gisement de Lacq va mettre Elf dans l'embarras. Il a été convenu que G.D.F. lui vendra le gaz nécessaire au prix du marché, mais **Elf voudrait être autorisé à importer directement et s'oppose ainsi au monopole de G.D.F.** Il y a là un

problème à résoudre. (L'Aquitaine qui a été durement touchée par la disparition de trois raffineries sur trois dans l'estuaire de la Gironde et qui voit disparaître le gaz de Lacq demande avec insistance l'installation d'un terminal méthanier au Verdon).

E. LES ECONOMIES D'ENERGIE

L'idée même d'économie d'énergie ne s'est vraiment imposée qu'à partir du premier choc pétrolier. Il n'y a guère qu'une dizaine d'années que l'économie d'énergie est devenue un devoir. Pour encourager cette politique nécessaire, une agence spécialisée, Agence pour les économies d'énergie puis **Agence française pour la maîtrise de l'énergie** à partir de 1982, a été créée et on peut se féliciter des résultats remarquables obtenus depuis. On songe aujourd'hui à abandonner ces efforts, car on craint que le coût des incitations financières consenties par le fisc aux entreprises et aux particuliers ne devienne exagéré par rapport au gain escompté. Or, bien que le seuil critique n'ait pas été atteint, votre rapporteur s'interroge si la nécessaire rigueur budgétaire ne justifie pas déjà un ralentissement de cette politique, à un moment où les moyens financiers octroyés pourraient être plus utiles ailleurs.

Cependant les incertitudes concernant la sécurité d'approvisionnement en pétrole conduisent à maintenir l'Agence active et vigilante. Peut-être faudrait-il revenir à l'ancienne conception de l'Agence et redistribuer le personnel en fonction des nouvelles tâches.

● Conclusion du chapitre deuxième

Il est actuellement difficile de promouvoir une politique de l'énergie car, dans ce domaine très particulier, le pragmatisme doit encore régner.

La recherche de l'indépendance nationale et du plus bas prix de l'énergie, la recherche du plein emploi, de la croissance et de l'équilibre de la balance des paiements confrontent souvent les autorités à des exigences contradictoires. Des choix sont à faire dans le respect de la législation européenne qui influe sur le droit français. Mais le vrai problème demeure celui de la désétatisation qui, au-delà des facilités de gestion des entreprises concernées, est sans doute la clé pour un meilleur développement de notre industrie et de notre commerce.

CHAPITRE TROISIEME

LA NOUVELLE POLITIQUE INDUSTRIELLE FACE AUX PROBLEMES ANCIENS

Nouvelle politique ne signifie pas que seraient abandonnés les problèmes anciens toujours présents par leur gravité. Votre rapporteur, qui veut vous épargner un catalogue sectoriel, a choisi de porter son attention sur trois secteurs en particulier : l'industrie textile, l'industrie de la machine-outil et les chantiers navals.

A. L'INDUSTRIE TEXTILE

C'est un bilan qu'il faudrait faire, car l'industrie textile sort d'une expérience dont les résultats recueillent une approbation qui n'est pas générale. L'industrie textile a été aidée par les pouvoirs publics par le truchement du plan de 1982 et protégée de la concurrence des nouveaux pays industrialisés grâce au troisième accord multifibre. **Cependant l'industrie textile est encore convalescente.**

● Le point sur la situation de l'industrie textile :

L'évolution de la production textile est négative. C'est ainsi qu'en 1985, la production en volume a baissé de 1,6 % alors que la chute enregistrée en 1984 était de 0,3 % et 4,7 % en 1983. L'année qui s'achève promet cependant d'être légèrement meilleure.

Le volume des investissements a toutefois continué de croître comme l'indique ce tableau récapitulatif :

	1982	1983	1984	1985
Taux de croissance des investissements	+ 18 %	+ 17 %	+ 2 %	+ 6 %

Il convient de noter que les investissements croissent mais moins qu'auparavant et que le taux de croissance est désormais celui de la moyenne nationale (6 %). En valeur, les investissements de 1985 se sont élevés à 5,2 milliards.

L'industrie textile réduit ses effectifs comme l'illustre le tableau suivant :

(en nombre de salariés)

Au 31 décembre	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Industrie des fils artificiels et synthétiques	11 374	9 509	8 797	7 841	7 374	7 125
Industrie textile	301 305	280 475	273 739	262 568	253 442	243 121
Industrie de l'habillement	251 334	237 163	237 292	227 543	217 174	208 492
Total	564 013	527 147	519 828	497 952	477 990	458 738

Source : U.N.E.D.I.C.

● Le plan textile :

Sur le succès du plan textile, les avis continuent de diverger. Votre rapporteur se contentera d'en évoquer les meilleurs aspects.

Ce plan visait à rétablir la situation financière des entreprises qui s'engageaient à investir tout en maintenant l'emploi contre un allègement des charges sociales qui allait jusqu'à 12 %.

Les allègements de charges sociales ont représenté de 1982 à 1985 un montant de dépenses fiscales égal à 3,7 milliards de francs. C'est alors que la Commission de Bruxelles s'est opposée à la poursuite de cette politique, mettant ainsi fin au plan textile.

En réaction, le gouvernement a créé le bien nommé **DEFI (Comité de développement et de promotion des industries du textile et de l'habillement)** qui encourage la recherche, l'innovation et la rénovation des structures industrielles et commerciales.

Les recettes du **DEFI** proviennent de taxes parafiscales et s'élèveront à 230 millions de francs environ l'année prochaine. On voit à quel point la réduction des aides est brutale dans ce secteur.

Il apparaît malheureusement qu'en dépit de l'aide apportée par le plan textile, les investissements ont crû moins que dans les entreprises non aidées. Le secteur de l'habillement semble être le seul à qui ce plan ait été bénéfique.

Ce plan n'a pas eu d'effet sur l'emploi. Mais il a tout de même permis la stabilisation des parts de marché.

- Le troisième accord multifibres :

Cet accord concerne les cinq années à venir. **Dans le secteur textile, notre balance commerciale est déficitaire de 10 milliards de francs.**

Cet accord fixe à 1 % le taux de croissance annuel des quotas des huit produits les plus sensibles en provenance de la Corée du Sud, de Hong-Kong, Macao et Taïwan.

Cependant, malgré cet accord, les importations devraient couvrir près de 72 % du marché français en 1990 contre 56 % en 1985. La production française devra donc diminuer d'un tiers et 200 000 emplois sont donc menacés.

B. L'INDUSTRIE DE LA MACHINE-OUTIL

Le plan machine-outil de 1982 s'est entièrement effondré. Votre rapporteur se demande s'il faut en prendre acte et laisser mourir l'industrie de la machine-outil ou intervenir alors que les interventions précédentes ont échoué.

- Le point sur la situation générale :

Cette industrie est une industrie stratégique et, à ce titre, pourrait relever du système d'aide prioritaire tel qu'il a été défini par le présent ministère.

Quoiqu'il en soit, ce secteur, sujet aux variations cycliques, exige des investissements lourds dont la rentabilité est faible, ce qui explique le peu de capitaux qu'il parvient à drainer.

En 1985, la France était le neuvième producteur mondial de machines-outils en réalisant un chiffre d'affaires de 4,5 milliards et en employant 12 000 personnes dans une centaine d'entreprises.

La France couvrait ainsi 45 % de son propre marché et exportait 42 % de sa production.

● L'échec du plan de 1982

Ce plan prévoyait une restructuration vigoureuse du secteur qui limiterait à un, deux ou trois le nombre de pôles par spécialité. Il prévoyait la création d'une société de financement spécialisé (**SOFIRIND : Société financière pour le redéploiement industriel**), un effort de formation et de recherche et un stimulus consistant en une augmentation des commandes par l'Education nationale.

En tout, ce furent 4,5 milliards de francs qui s'engloutirent en quatre ans dans ce plan.

Quatre ans plus tard, le plan s'effondre sous l'effet de la mauvaise conjoncture. **Il faut cependant porter à son actif d'importants gains de productivité** (le chiffre d'affaires moyen par salarié a ainsi augmenté de 23 % entre 1984 et 1985). De plus, un progrès immense a été fait dans l'amélioration des produits puisque désormais 60 % des machines produites sont équipées de la commande numérique (contre 26 % en 1981).

Aujourd'hui, l'Etat a retiré son aide aux entreprises restructurées et les actionnaires refusent d'en tirer les conclusions.

C'est pourquoi il n'y a pas à s'étonner de voir la plupart des entreprises du secteur déposer leur bilan devant l'offensive japonaise (Promecam, S.R.C.F.-Gendron, Clément, Intelautomatique, Sculfort).

C. LES CHANTIERS NAVALS

● Etat et perspectives du marché international

Le niveau des commandes mondiales prises depuis le début de l'année 1985 reflète la situation de surcapacité importante qui persiste dans le secteur du transport maritime. Ce niveau est tombé à 10,3 millions de TJBC (tonneaux de jauge brute compensée) en 1985 et 2,27 millions de TJBC au cours du 1er semestre 1986, après avoir atteint 12,8 millions de TJBC en 1984. Sur l'ensemble de la période 1978-1985, le niveau moyen des commandes enregistrées a été de 13 millions de TJBC pour une capacité de production estimée actuellement à 18 millions de TJBC.

Le Japon a conservé en 1985 près de la moitié des commandes mondiales : 43 %, en réduction par rapport aux années précédentes (50,7 % en 1983 et 50,4 % en 1984). Ce niveau se maintient au cours du 1er semestre 1986.

La Corée du Sud obtient une part encore élevée : 7,8 % des commandes mondiales en 1985 et 9,4 % au cours du 1er trimestre 1986. Cette part est inférieure à celle qui avait été obtenue en 1983 (14,5 %) et qui avait constitué un niveau record.

Avec 19,1 % des commandes mondiales prises en 1985, la part de la C.E.E. remonte par rapport à 1984 (14,7 %) mais demeure inférieure à celle enregistrée au cours des années précédentes.

La répartition des livraisons enregistrées en 1985 et surtout au cours du premier trimestre 1986 confirme la répartition des commandes passées au cours des années précédentes : recul de la C.E.E. (12 % des livraisons mondiales du premier trimestre 1986), maintien du Japon et de la Corée du Sud (respectivement 49 % et 15,5 % au cours de la même période).

● La production en France :

Les différences de compétitivité entre les chantiers navals français et leurs principaux concurrents étrangers ont fait l'objet d'une étude demandée par l'Administration. Il ressort de cette étude que ces écarts de coûts peuvent s'expliquer :

- par un coût des facteurs de production moindre, tant pour les matières que pour la main-d'oeuvre; l'avantage de main-d'oeuvre tient non seulement aux coûts salariaux directs, mais aussi à une meilleure productivité du personnel;

- par une taille des chantiers plus importante, qui permet la construction de navires en série avec les effets d'échelle et d'apprentissage qui en résultent;

- par la qualité de l'outil industriel, plus moderne que celui de la plupart des chantiers français et donc plus compétitif.

Le niveau des commandes obtenues par les grands et petits chantiers a été de 217 000 TJBC en 1985 et de 112 000 TJBC au cours du premier semestre 1986.

La part des commandes pour l'exportation a été de 68 % en 1985 et de 97 % au cours du premier semestre 1986. Au cours des dix années précédentes celle-ci s'élevait à environ 60 % en moyenne.

Le niveau des livraisons s'est élevé à 197 000 TJBC en 1985 et à 150 000 TJBC au cours du premier semestre 1986.

On constate une diminution continue et importante du chiffre d'affaires du secteur, plus de 8 000 MF en 1982 pour 5 500 MF en 1984 et 3 700 MF en 1985. L'impact de la crise sur les résultats d'exploitation net est atténué par suite du mécanisme de l'aide à la construction navale mais également du fait de la situation de quasi commandite publique que Nord Méditerranée a connu en 1985.

Au-delà des coûts exceptionnels d'adaptation des capacités de production, les causes de la dégradation persistante de l'activité et des **résultats des grands chantiers** sont connues : stagnation de la demande mondiale, qui n'a jamais dépassé depuis 1981 un niveau de l'ordre de 12 millions de tonneaux de jauge brute compensée (TJBC), compte tenu de la crise du transport maritime, de la mauvaise situation financière des armateurs et d'une surcapacité de la flotte mondiale; concurrence exacerbée des chantiers coréens et japonais, qui, en 1985, ont pris, comme en 1984, plus de la moitié du total mondial des commandes nouvelles. Dans ces conditions, les deux grands chantiers, **Alsthom** et **Nord-Méditerranée**, n'ont pris en 1985 que 190 000 TJBC de commandes nouvelles, soit un niveau très inférieur aux objectifs de capacité de production retenus dans le plan **Lengagne** de mars 1984 (270 000 TJBC), ce qui a entraîné sur les cinq sites concernés (Saint- Nazaire et Nantes pour **Alsthom**, La Ciotat, La Seyne et Dunkerque pour **Nord-Méditerranée**) une sous-charge et un chômage partiel important.

Quant aux **petits chantiers de construction navale**, ils ne se portent guère mieux. En effet, malgré un chiffre d'affaires en apparence meilleur en 1985 (1 370 MF) qu'en 1984 (870 MF) pour ces chantiers, par suite de l'imputation au chiffre d'affaires de 1985 de trois navires militaires construits en 1983 et 1984 par les Constructions mécaniques de Normandie et livrés, en retard, à la Marine tunisienne début 1985, le résultat net s'est détérioré en 1985 par rapport à 1984.

Ces résultats confirment la situation de crise du secteur de la petite construction navale, bien que le marché soit plus régionalisé et la concurrence asiatique moins directe que pour les grands chantiers : faiblesse de la demande tant à l'exportation (endettement des pays en développement africains ou sud-américains traditionnellement acheteurs en France) que nationale (stagnation des achats publics ou parapublics - navires de servitudes pour la Marine Nationale, vedettes des Douanes, des Affaires maritimes, dragues ou baliseurs des ports autonomes) concurrence très vive des autres chantiers européens et de certains nouveaux pays producteurs qui se sont dotés récemment d'une industrie de petite construction navale (Indonésie, Brésil,...).

Les entreprises de réparation navale enregistrent une régression très nette de leur chiffre d'affaires des principales entreprises (chiffre d'affaires total : 786 MF en 1985 contre 1 232 MF en 1984).

Ces chiffres reflètent pour partie la restructuration du secteur et principalement la poursuite de l'activité réparation navale par les Ateliers réunis du Nord et de l'Ouest (A.R.N.O.) après le dépôt de bilan des Ateliers français de l'Ouest (A.F.O.) en avril 1985, mais également la baisse de l'activité par suite de la récession du trafic maritime et des difficultés financières des armateurs.

Les réparateurs français, malgré les mesures d'adaptation mises en place à la fin de 1984 et poursuivies en 1985, n'ont pas retrouvé un taux d'activité satisfaisant.

- **Bilan des restructurations :**

- **Grande construction navale**

En 1984 et 1985, les deux groupes **Alstom** et **Nord-Méditerranée** ont mis en oeuvre les orientations du gouvernement énoncées par M. Lenguagne en mars 1984 : on rappellera que ces orientations avaient pour objectif de réduire en trois ans les capacités de grande construction navale en France de 30 %, pour les ramener à 270 000 TJBC à la fin de 1986 ; le

plan Lengagne s'accompagnait d'un impératif social : les réductions d'effectifs nécessaires (chiffrées par les deux entreprises à 5 100 environ, dont 2 100 pour **Alsthom** et 3 000 pour **Nord-Méditerranée**) devaient s'effectuer sans licenciement ; à cet effet, le mécanisme des congés de conversion et des congés de fin de carrière a été mis en place en novembre 1984.

Du 1er janvier 1984 au 31 mars 1986 ont été enregistrés 5 690 départs résultant des mesures concernant les préretraites à 55 ans, les congés de fin de carrière, les congés de conversion et les départs volontaires aidés.

- A la suite du rapport d'enquête de juillet 1985, de M. Pierre Esteva, inspecteur général des finances, qui concluait : « l'intérêt général commande de faire cesser d'urgence la commandite publique et de déposer le bilan de **Nord-Méditerranée** » d'une part,

- Et, d'autre part, des observations de la Cour des comptes qui concluait en février 1986 que « la médiocrité des résultats en considération de l'ampleur des sommes dépensées et l'inadaptation de la réglementation par rapport aux pratiques soulignent l'urgence d'une remise en ordre profonde des modalités d'intervention de l'Etat dans le secteur de la construction navale. La Cour observant, en outre, que cette remise en ordre ne sera possible que si la situation économique du secteur est assainie par la fixation d'un niveau d'emploi et de capacité de production procédant d'une vue réaliste des vocations et des débouchés des chantiers français, et par l'abandon du soutien global apporté à certains chantiers dont les déficits sont dus tout autant à des erreurs de politique ou de gestion qu'aux difficultés du marché et au coût des mesures de restructuration »,

- Compte tenu par ailleurs des crédits inscrits au budget 1986,

Le gouvernement a arrêté les aides exceptionnelles à **NORMED** pour en revenir au seul système de l'aide à la commande.

Les actionnaires et les dirigeants de **NORMED**, concluant à l'impossibilité d'apporter de nouveaux fonds propres à l'entreprise, ont alors décidé de déposer le bilan.

Le Président de la société a donc procédé à la déclaration de cessation de paiement le 25 juin dernier. Par jugement prononcé le 30 juin 1986, le Tribunal de Commerce de Paris a ouvert une procédure de redressement judiciaire et nommé un administrateur judiciaire.

La restructuration des sites de NORMED nécessite des mesures exceptionnelles. C'est ainsi que, pour permettre le déroulement des négociations entre les partenaires sociaux et l'entreprise tout en évitant que l'achèvement des navires en cours de construction ne soit définitivement compromis, une convention financière a été conclue le 23 juillet entre l'Etat et la Société **Nord-Méditerranée**, assistée de son administrateur judiciaire, afin que celle-ci puisse à la fois assurer les salaires de juillet et d'août et continuer les approvisionnements indispensables à la poursuite des travaux pendant cette période.

De même, deux délégués à l'emploi et à l'industrialisation ont été désignés par le Ministre de l'Industrie, l'un, M. Nollet, pour les sites du Sud (La Seyne et La Ciotat), l'autre, M. Guillot, pour le site de Dunkerque. Ces délégués, en liaison avec le Commissaire de la République, veilleront à la constitution des zones d'entreprises que le Gouvernement souhaite créer ainsi qu'à l'action de prospection auprès des industriels susceptibles de s'y installer.

Au plan social, des mesures vont être proposées donnant aux salariés différentes possibilités :

- un capital personnel de 200 000 F minimum permettra de financer un projet personnel et ainsi de prendre un nouveau départ professionnel,

- un contrat individuel de reconversion permettra de choisir une nouvelle orientation et de se former pendant une durée de deux ans. Ces contrats de reconversion reposent sur une action individualisée d'orientation, de placement et de valorisation des initiatives individuelles,

- la mise en place de «groupes d'intervention nouvel emploi»; il s'agit de groupes de reconversion locaux apportant une aide individualisée aux salariés ayant un projet personnel et aux titulaires d'un contrat de reconversion pour leur formation, leur placement, leur recherche et leur préparation à un nouvel emploi.

Les délégués à l'emploi et à l'industrialisation veilleront au bon fonctionnement des associations pour la valorisation des initiatives individuelles. De même, ils sont chargés de suivre l'application du dispositif mis en place en faveur des sous-traitants et fournisseurs de **NORMED** mis en difficulté par le dépôt de bilan.

- Petite construction navale

Le secteur de la petite construction navale a été marqué en 1985 par la restructuration des **Ateliers français de l'Ouest (A.F.O.)** dont l'activité construction navale, sur le site de Rouen-Grand Quevilly, a été reprise en location-gérance par les **Ateliers et Chantiers de la Manche**, eux-mêmes restructurés en **Manche S.A.** Avec ses deux filiales, **Ateliers et Chantiers de la Manche** à Saint-Malo et Dieppe d'une part, **Chantiers de Normandie** à Grand Quevilly d'autre part, **Manche S.A.** constitue désormais le second groupe de la petite construction navale (après les **Constructions mécaniques de Normandie** à Cherbourg). Les **Ateliers et Chantiers du Sud-Ouest (A.C.S.O.)** à Bordeaux ont déposé leur bilan en août 1985; le chantier a été repris en location gérance par la **Société Aquitaine Marine** avec un effectif réduit qui est passé de 220 personnes à 140 personnes.

L'évolution des effectifs des petits chantiers de construction navale en France depuis 1978 figure sur le tableau de la page 47.

La situation de la petite construction navale est préoccupante. En effet, si le marché des petits chantiers est plus régionalisé que celui de la grande construction navale (la concurrence y est plus européenne que japonaise ou coréenne), les difficultés, dues notamment à la faiblesse des commandes, y sont très sensibles.

Les carnets de commandes des petits chantiers ne sont pas suffisamment alimentés et, dès à présent, la **Chambre syndicale des Constructeurs de navires** a fait connaître que les petits chantiers devraient procéder, à l'automne, à des mesures de restructuration entraînant des plans sociaux coûteux que ces petites entreprises n'auront pas les moyens de mettre en oeuvre.

- Réparation navale

Compte tenu de la dégradation très forte de l'activité et des résultats d'exploitation observés depuis 1983, toutes les entreprises du secteur ont été amenées à prendre des mesures d'adaptation en 1984-1985 pour faire face au niveau durablement déprimé du marché.

Depuis janvier 1984, les effectifs du secteur ont diminué d'environ 1 800 personnes (soit plus de 30 %) dont 1 500 personnes en 1985.

Pour couvrir les coûts élevés de restructuration du secteur, le gouvernement a fait connaître à la **Commission des Communautés Européennes** son intention d'apporter à ce secteur des aides à la restructuration d'un montant de 300 MF sur 1985-1986, sur lesque 215 MF ont été déjà versés aux entreprises en 1985.

LA CONSTRUCTION NAVALE FRANÇAISE
REPARTITION PAR CHANTIERS DES NAVIRES
ACHEVES DEPUIS LE DEBUT DE L'ANNEE 1979
(navires civils et grosses transformations)

7 juillet 1986

CONSTRUCTEURS	1979		1980		1981		1982		1983		1984		1985		1er semestre 1986	
	nombre	TJBC	nombre	TJBC												
ALSTOM																
SAINT-NAZAIRE	3	117 000	3	100 000	4	121 800(1)	4	80 000	5	120 800	7	172 500(2)	2	85 000	3	58 000
NANTES	2	32 200	1	21 000	1	28 000	1	38 000	1	28 000	2	26 800	-	-	-	-
CHANTIERS DU NORD ET DE LA MEDITERRANEE																
LA CIOTAT	4	112 300	2	52 500	3	82 500	3	43 000	5	52 360	2	41 460	2	52 800	2	51 300
LA SEYNE	2	74 300	-	-	2	103 000	1	38 000	-	-	2	58 460	-	-	1	12 500
DUNKERQUE	1	25 000	3	87 800	2	103 000	5	113 100	6	138 800	2	37 400	1	41 500	1	22 800
A.C.M. - A.C.R.P.	2	13 750	4	37 350	2	28 850	3	29 200	3	38 460	2	27 400	2	27 400	2	3 000
TOTAL GRANDS CHANTIERS	14	374 900	13	278 450	14	446 850	17	341 300	20	378 500	17	364 800	7	186 700	8	147 400
TOTAL PETITS CHANTIERS	18	22 250	15	24 225	20	26 005	14	28 800	17	27 925	11	16 325	8	10 250	3	2 800
TOTAL GENERAL	32	397 150	28	302 675	34	472 855	31	370 100	37	406 425	28	381 125	15	196 950	11	150 200
DONT EXPORTATION	18	238 250	11	101 150	15	383 750	11	232 700	23	271 575	11	214 250	6	88 750	5	108 400

(1) y compris un stock flottant

(2) y compris une berge de lavage et de pose de conduites sous-marines

NOTE : le bas niveau des livraisons de 1980 s'explique notamment par le report en 1981, à la suite de difficultés techniques, de la livraison de 2 méthaniers par le chantier de Dunkerque (2 x x 51 000 TJBC).

RESULTATS FINANCIERS DES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION ET DE REPARATION NAVALES

(en millions de francs)

	Chiffre d'affaires				Résultat net			
	1982	1983	1984	1985	1982	1983	1984	1985
ALSTHOM								
Division navale.....	2 437	2 142	2 811	1 597	205	- 395	94	- 58
(Total pour mémoire).....	14 813	15 498	18 190	19 180	250	261	270	273
Chantiers Dubigeon (1).....	725	801	216		MD	- 7	- 35	
Nord-Méditerranée.....	5 146	3 580	2 417	2 131	- 127	- 744	8	0
TOTAL GRANDE CONSTR. NAVALE.....	8 308	6 523	5 444	3 728		- 1146	67	- 58
Moyenne constr. navale (A.C.H.P.)	894	1 007	607	879	- 17,40	- 1,20	32,10	
C.M. de Normandie.....	598	261	269	788	70,5	26,2	- 3,0	- 31,3
Manche S.A. (2).....	331	410	270	290	- 2,4	- 1,5	- 40,9	- 40,8
C.A. La Perrière.....	122	77	118	109	2,6	1,4	- 0,5	- 1,3
S.F.C.N.....	147	263	133	183	1,8	4,0	0,7	- 4,9
A.C.S.O. (3).....	202	176	80	-	0,9	0,7	- 17,1	-
Auroux (4).....	22	6	-	-	0,2	- 2,0	-	-
TOTAL PETITE CONSTR. NAVALE.....	1 422	1 193	870	1 370	73,6	28,8	- 60,8	- 78,3
TOTAL CONSTRUCTION NAVALE.....	10 624	8 723	6 921	5 977		- 1 118,4	38,3	- 119,3
At. Fr. de l'Ouest (5).....	773	761	663	279	- 2,3	- 12,0	- 140,0	- 2,6
Coger.....	125	115	87	107	- 3,7	- 3,2	- 5,7	2,0
A.C.M.P.....	-	196	204	126	-	- 10,1	4,5	- 1,6
C.M.R.....	226	158	203	202	4,5	- 9,3	- 22,8	34,8
Paoli.....	108	94	75	72	0,2	- 7,9	- 15,9	21,9
TOTAL REPARATION NAVALE	1 324	1 324	1 232	786	- 1,3	- 42,5	- 179,9	54,5
TOTAL INDUSTRIES NAVALES	11 856	10 047	8 153	6 763		- 1 160,9	- 141,6	- 64,8

(1) Reprise en 1983 de l'activité construction navale de Dubigeon Normandie par Alsthom Atlantique, filialisée à 100 % sous le nom de Chantiers Dubigeon en fin 1984 (les éléments de Dubigeon sont inclus dans Alsthom à partir de 1985).

(2) Ateliers et Chantiers de la Manche avant 1985.

(3) Les chiffres pour 1985 non disponibles, les ACSO ont déposé leur bilan en août 1985. Depuis, le chantier a été repris en location gérance par la Société Aquitaine Marine.

(4) Les Ateliers et Chantiers Auroux ont cessé leurs activités à la fin de 1983.

(5) Jusqu'en 1984, les AFO comprenaient outre la réparation navale un site de construction navale à Grand-Quevilly. Ce site a été repris par Manche SA après le dépôt de bilan des AFO en avril 1985 et la reprise de l'activité réparation navale par les Ateliers Réunis du Nord et de l'Ouest (ARNO) : les chiffres d'affaires de la ligne AFO concernent depuis cette date uniquement l'activité réparation.

**EFFECTIFS DES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION
ET DE REPARATION NAVALES**

	1983 31 déc.	1984 31 déc.	1985 31 déc.	1985 31 mars
Alsthom				
St. Nazaire	5 660	5 278	4 689	4 670
Nantes	1 637	1 311	1 084	930
TOTAL	7 297	6 589	5 773	5 600
Normed				
La Ciotat	3 680	3 511	3 136	2 950
La Seyne	3 929	3 610	2 407	2 353
Dunkerque	3 119	2 907	1 739	1 623
TOTAL GRANDE CONSTR. NAVALE	18 025	16 617	13 055	12 526
ACHP				
Le Havre	882	845	817	800
Graville	320	292	291	288
La Rochelle	955	931	895	879
TOTAL MOYENNE CONSTR. NAVALE	2 157	2 068	2 003	1 967
CMN				
Cherbourg	1 053	1 037	1 051	1 056
Manche SA				
Dieppe	470	429	313	295
St-Malo	257	228	224	224
Grand-Quevilly	0	0	310	310
TOTAL	727	657	847	830
CAP				
Lorient	277	271	288	285
Brest	83	0	0	0
TOTAL	360	271	288	285
Sion				
Villeneuve-la-Gar	341	337	318	308
ACSO				
Bordeaux	214	221	140	140
Auroux				
Arcachon	37	0	0	0
TOTAL PETITE CONSTR. NAVALE	2 732	2 523	2 644	2 620
TOTAL CONSTRUCTION NAVALE	22 914	21 208	17 702	17 113
AFO				
Dunkerque	906	927	631	624
puis ARNO				
Dieppe	87	86	81	81
Le Havre	632	613	523	516
Grand-Quevilly	632	616	76	87
Brest	774	751	521	518
St-Nazaire	550	523	330	327
Dir. Générale	44	36	52	29
TOTAL	3 625	3 552	2 214	2 182
COSER				
Le Havre	379	365	310	311
ACMP				
Marseille	675	633	585	587
CMR				
Marseille	552	426	395	394
Paoli				
Marseille	262	234	179	180
TOTAL REPARATION NAVALE	5 493	5 210	3 683	3 654
TOTAL INDUSTRIES NAVALES	28 407	26 418	21 385	20 767

**LA CONSTRUCTION NAVALE MONDIALE
EVOLUTION DES COMMANDES DE LA PRODUCTION (NAVIRES
ACHEVES)
ET DU CARNET DE COMMANDES
(en millions de TJBC) :**

Années	Commandes nouvelles	Navires achevés	Carnet de commandes (fin de période)
1977	14,0	21,2	31,2
1978	10,8	16,5	23,4
1979	14,2	14,1	23,6
1980	14,4	12,6	25,6
1981	13,5	13,8	26,4
1982	11,4	14,4	23,7
1983	14,7	13,3	24,3
1984	12,8	15,9	23,6
1985	10,3	14,2	18,6
1er trimestre 1986	2,27	3,06	17,8

Source : Lloyd's register of shipping

Note : nouveaux coefficients de TJBC à partir de 1984

CONCLUSION

La situation de l'industrie française ne saurait soulever l'enthousiasme : trop de secteurs sont moribonds et un grand nombre sont en restructuration, quelques uns se portent au contraire très bien. Le budget que nous examinons prend en compte cette situation et donne les moyens au ministère de conduire une politique adaptée à chacune de ces trois catégories. Pour la première, ce budget prévoit de mener une cessation d'activité dans la dignité en prenant en compte la nécessaire reconversion sociale. Pour la seconde, l'Etat n'intervient qu'autant qu'il est nécessaire. Enfin, pour la troisième, il suffit de poursuivre l'effort d'assainissement économique propice au rétablissement d'un environnement favorable.

**DEUXIEME DELIBERATION
A L'ASSEMBLEE NATIONALE**

Au cours d'une deuxième délibération à l'Assemblée nationale, le 14 novembre 1986, le gouvernement a déposé un amendement sur le budget de l'Industrie.

Cet amendement permet un transfert de crédits à hauteur de 100 000 francs du chapitre 34-02 « Matériel, énergie, travaux d'équipement et d'entretien » au chapitre 34-55 « Dépenses informatiques, bureautiques et télématiques ». Ce transfert a pour but de financer certains achats de matériel informatique destinés à l'équipement du ministère de l'Industrie.

D'autre part, ce même amendement ouvre un nouveau chapitre numéroté 37-61 et intitulé « Frais de fonctionnement supportés provisoirement par la France au titre de l'infrastructure pétrolière ».

ANNEXE N° 1

**PRELEVEMENT EXCEPTIONNEL
ET SECTEUR PARAPETROLIER FRANCAIS .**

1. Le secteur parapétrolier français a représenté, en 1985, un chiffre d'affaires d'environ 48 milliards de francs dont 75 % à l'exportation. L'activité de ce secteur est réalisée essentiellement en amont de la chaîne pétrolière : 70 %, soit 34 milliards en 1985, dont près de 13 milliards pour les activités en France et les retombées des investissements amont des groupes français à l'étranger ; près de 50 % de la totalité de ces investissements amont à l'étranger viennent, en effet, alimenter le secteur parapétrolier français. Les tableaux joints donnent des indications détaillées pour 1985 sur ces activités et indiquent les perspectives à court terme.

2. Après la légère récession enregistrée depuis 1982, le marché parapétrolier est appelé à connaître une contraction brutale dans un contexte d'effondrement des prix du baril et de diminution dramatique des possibilités de financement dégagées par le secteur pétrolier amont. Les chiffres communément cités pour les coupures sur les investissements à l'échelon mondial et pour la France, résultant simplement du nouveau contexte de prix, conduisent à un chiffre d'affaires pour le parapétrolier amont en 1987, de 17 milliards environ, la moitié de celui réalisé en 1985 ; 8 milliards proviendraient de l'activité en France ou sous contrôle français à l'étranger.

Dans la perspective du maintien dans la loi de finances 1987, du prélèvement exceptionnel de 1,1 milliard de francs, l'on peut craindre, par un simple jeu de contraction de la capacité de financement des sociétés, une diminution équivalente des investissements dans le secteur amont ; ceci pourrait se traduire par une décroissance supplémentaire de 800 millions de francs, soit 10 % du chiffre de 8 milliards projeté pour 1987.

3. Pour ce qui est de l'activité d'exploration/production sous contrôle de groupes français, le total des investissements en 1985 a atteint 23 milliards de francs dont 3,5 milliards en France et 19,5 milliards pour

les activités françaises à l'étranger. Le nouvel environnement pour les prix du pétrole conduirait à admettre, à l'horizon de 1987, une contraction de près de 45 % (légèrement inférieure à la décroissance attendue au plan mondial) et donc des investissements de l'ordre de 13 milliards de francs. Le prélèvement exceptionnel de 1987, entièrement répercuté sur cette activité, représenterait là encore une baisse supplémentaire potentielle de près de 10 %. La diminution pour les activités proprement métropolitaines pourrait, elle, atteindre plus de 15 %.

La situation peut se présenter sous un jour encore plus dramatique si, comme l'on peut le craindre, les considérations financières à court terme prévalent avec l'impact d'un tel prélèvement se concentrant sur l'activité d'exploration, la plus risquée par nature. Ceci pourrait ainsi conduire à une nouvelle baisse des investissements d'exploration de 15 à 20 % au plan mondial et d'environ 25 % en France.

LE SECTEUR PARAPETROLIER FRANÇAIS

MILLIARDS DE F.	PERSPECTIVES		
	1985	1986	1987
(1) CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL	48		
(2) DONT EXPLORATION/PRODUCTION	34	- 40 % → 20	- 50 % → 17
(3) DONT EXPLORATION/PRODUCTION FRANCE ET GROUPES FRANCAIS A L'ETRANGER	$\underbrace{3,5 + 9,2}$ 12,7	$\underbrace{- 30 \%}$ 9	$\underbrace{- 40 \%}$ 8

AC/11 - Le 13 Octobre 1986

IMPACT PRELEVEMENT EXCEPTIONNEL

MONTANT PRELEVEMENT

1100 MILLIONS DE F., SOIT ENVIRON 9 % DES INVESTISSEMENTS
PRODUCTION/EXPLORATION SOUS CONTROLE FRANCAIS PREVISIBLES
A L'HORIZON 1987.

POUVANT SE TRADUIRE PAR DIMINUTION DES INVESTISSEMENTS AMONT A HAUTEUR DE :

300 MILLIONS EN FRANCE, SOIT 15 % DU MONTANT PREVISIBLE

800 MILLIONS A L'ETRANGER, SOIT 9 % DU TOTAL ESTIME:
(500 MILLIONS POUR LE PARAPETROLIER FRANCAIS A L'ETRANGER)

PERTE POTENTIELLE DE 800 MILLIONS POUR LE PARAPETROLIER FRANCAIS (FRANCE + ETRANGER).

ANNEXE N° 2

● Programme nucléaire : prévisions 1987-1994

Les prévisions apparaissent dans le tableau qui suit où deux scénarios opposés ont été envisagés.

ANNEE DE MISE EN SERVICE	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	1993-2000
ANNEE D'ENGAGEMENT NUCLEAIRE	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1987-1994
SCENARIO HAUT									
Nucléaire (1400 MW)	1*	2	2	2	2	2	2	2	15
Charbon (600 MW)	-	-	-	-	-	1	1	1	3
Turbines à gaz (100 MW)	-	-	5	5	5	5	5	5	30
SCENARIO BAS									
Nucléaire (1400 MW)	1*	0	1	0	1	0	1	1	5
Charbon (600 MW)	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Turbines à gaz (100 MW)	-	-	-	-	-	-	-	-	0

* CHOOZ B2.

Par rapport aux programmes élaborés en 1985, on peut constater qu'il y a peu de changement dans le «scénario haut». En effet, le nombre de tranches nucléaires à mettre en service sur la période 1993-2000 diminue faiblement (de 17 à 15 tranches) en raison de la baisse de l'objectif de consommation (- 10 TWh à l'horizon 2000) et dans une moindre mesure, de la révision à la baisse du prix du charbon à moyen et long termes, qui redonne une certaine compétitivité aux centrales à charbon en 2000. En tout état de cause, le rythme des engagements nucléaires reste de l'ordre de deux tranches par an.

Le «scénario bas» offre au contraire une réduction très sensible des engagements nucléaires qui sont divisés par deux par rapport à l'exercice 1985 (de 10 à 5 tranches sur la période 1993-2000). On retrouve ici l'effet mécanique de la forte réduction du niveau de consommation retenu à l'horizon 2000 dans l'hypothèse basse (- 25 TWh). Le rythme d'engagement nucléaire est donc de l'ordre d'une tranche tous les deux ans; par ailleurs aucune tranche à charbon ni turbine à gaz n'apparaît justifiée avant le début du prochain millénaire.

Ce tableau de prévisions doit être mis en parallèle avec les perspectives de consommation d'électricité.

PERSPECTIVES DE CONSOMMATION D'ELECTRICITE

		H	B
Croissance économique	1985-1990 ...	2,0 %	1,5 %
	1990	3,5 %	2,5 %

Pénétration de l'électricité

Forte

Moyenne

TWh	1990	1995	2000
H	370	444	510
B	350	404	450

INDEX

	Pages
A.C.S.O. (Ateliers et chantiers du Sud-Ouest)	44
A.F.M.E. (Agence française pour la maîtrise de l'énergie)	15
AFNOR (Agence française de normalisation)	14
A.F.O. (Atelier français de l'Ouest)	44
ALSTHOM	40
A.N.C.E. (Agence nationale pour la création d'entreprises)	13
A.N.D.P.A. (Agence nationale pour le développement de la production automatisée)	13
A.N.R.E.D. (Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets)	15
A.N.V.A.R. (Agence nationale pour la valorisation de la recherche)	
13	
A.T.I.C. (Association technique de l'importation charbonnière)	21
B.R.G.M. (Bureau de recherches géologiques et minières)	14
CdF (Charbonnages de France)	21
C.E.A. (Commissariat à l'énergie atomique)	12
C.F.M.P. (Caisse française pour les matières premières)	7
CODEVI (Compte pour le développement industriel)	13
C.N.R. (Compagnie nationale du Rhône)	7
DEFI (Comité de développement et de promotion des industries du textile et de l'habillement)	36

E.D.F. (Electricité de France)	7
ELF	33
Fonds de conversion des Chantiers navals.	41
Fonds de développement du Nord-Pas-de-Calais.	13
Fonds d'industrialisation de la Lorraine	13
F.I.M. (Fonds industriel de modernisation).	12
G.D.F. (Gaz de France).	33
L.N.E. (Laboratoire national d'Essais).	14
NORMED	42
Plan machine-outil	37
Plan textile	39
R.N.R. (Réacteurs à neutrons rapides).	25
SOFARIS (Société française pour l'assurance du capital-risque)	12
SOFIRIND (Société financière pour le ré déploiement industriel)	38
Superphénix I et II	25

Au cours de sa séance du mercredi 5 novembre 1986, la Commission a approuvé le rapport de M. Jean-François Pintat, rapporteur spécial, et elle a décidé, à la majorité, de proposer au Sénat l'adoption des crédits du ministère de l'Industrie.